

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

N° 2020-083

**Conseil Municipal – Communauté de Communes des
Terres du Val de Loire – Désignation des représentants
au sein des commissions thématiques de la CCTVL –
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Christiane BRESSION, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET et Marie-Anne TODESCHINI.

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 19

Excusés :

Vanessa RICHARD, Bruno GUITTARD, Nicole BRUANDET.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Pascal FOULON, Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.

Bruno GUITTARD à Marie-Anne TODESCHINI.

Secrétaire auxiliaire : Joël GIRARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n°2020-134 du 9 juillet 2020, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Terres de Val de Loire a décidé de créer douze commissions thématiques permanentes, chacune composées de 25 membres titulaires et 25 membres suppléants, représentant chacune les 25 communes membres.

Monsieur le Maire indique que les représentants titulaires et suppléants de la commune peuvent être des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux. Le Conseil municipal a déjà choisi ses représentants mais avec l'élection des nouvelles adjointes, il faut reprendre une délibération concordante avec celle de la Communauté de Communes pour les commissions suivantes :

Aménagement du Territoire, Urbanisme :

Titulaire : Valérie LABOUACHRA

Suppléant : Dominique RENAULT

Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture :

Titulaire : Isabelle BRIARD

Suppléant : Valérie LABOUACHRA

Dans ces conditions, il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le changement des représentants de la Commune de Saint-Ay aux commissions, comme évoqué ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **07 DEC. 2020**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le **07 DEC. 2020**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,
Célia VALERO.

